



**Syndicat National des Enseignements  
de Second degré en Nouvelle-Calédonie**

BP 1610 - 98845 Nouméa Cedex

Tél : 43 63 06 / 78 00 10

[snes-nc@lagoon.nc](mailto:snes-nc@lagoon.nc) - [www.snes.nc](http://www.snes.nc)

**Lettre ouverte sur le déroulement du baccalauréat général et technologique 2021  
en Nouvelle-Calédonie**

Destinataires     **Mme Isabelle CHAMPMOREAU**  
Membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en charge de l'enseignement

**M. Erick ROSER**  
Vice-recteur, Directeur Général des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie

Madame la membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en charge de l'enseignement,  
Monsieur le Vice-recteur, Directeur Général des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie,

Le 22 janvier, le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé qu'en 2021 en Métropole « *les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves [...] mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements* ». Cette décision, résultant de la situation sanitaire en Métropole, complète l'annonce faite par le ministre le 5 novembre 2020 de l'annulation des évaluations communes (ex « E3C »), également remplacées par les moyennes annuelles des élèves.

Cette situation pose évidemment question quant à ses répercussions pour les élèves calédoniens.

En effet, lors de leurs démarches de poursuite d'études, ceux-ci sont directement en concurrence, sur la plateforme Parcoursup, avec leurs homologues métropolitains. Ne peut-on pas craindre une rupture d'égalité entre des bacheliers métropolitains évalués quasi exclusivement en contrôle continu et nos bacheliers calédoniens qui auront essuyé les plâtres d'une réforme complexe et stressante dans le déroulement de son évaluation ?

Nous nous interrogeons sur la nécessité d'expérimenter à tout prix la réforme sur notre territoire ; la Nouvelle-Calédonie a-t-elle vocation à être le laboratoire des expériences éducatives décidées en Métropole ?

Au vu du caractère exceptionnel de la situation, ne serait-il pas préférable de s'aligner sur les modalités métropolitaines en 2021, afin de garantir l'équité pour les élèves calédoniens dans leur poursuite d'études ?

Quoi qu'il en soit, quelles que soient les décisions prises pour cette session 2021 du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie, il nous paraît indispensable que les enseignants soient informés, dès la rentrée scolaire de février, du mode d'évaluation qui sera appliqué : épreuves finales en septembre pour les enseignements de spécialité ou moyenne des bulletins ? sessions d'évaluation commune en terminale ou moyenne trimestrielle ?

Il en va de la cohérence des progressions pédagogiques que nous allons construire, il en va de la qualité de notre travail d'enseignant, il en va de l'avenir de nos élèves.

En vous assurant de notre profond attachement à la réussite de nos élèves, nous vous prions d'agréer, Madame la membre du gouvernement, Monsieur le Vice-recteur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Nouméa, le 23 janvier 2021,  
Le bureau du SNES-NC